



## 16ème legislature

<b>Question N° :</b> <b>7036</b>	<b>De M. Lionel Vuibert</b> ( Renaissance - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Difficultés études et carrières sportives	<b>Analyse</b> > Difficultés études et carrières sportives.
Question publiée au JO le : <b>04/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>20/02/2024</b> Date de signalement : <b>06/06/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Vuibert attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les difficultés à poursuivre un double projet scolaire et sportif. La loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale a pu permettre un certain nombre d'avancées, comme la mise en œuvre du double projet des sportifs en matière d'aménagement scolaire et universitaire et l'accès aux formations à distance facilité pour les étudiants. Or, dans les faits, concilier les entraînements quotidiens intensifs, les compétitions d'envergure, les stages nationaux voire internationaux avec les études supérieures demeure encore difficile pour beaucoup d'entre eux, qui se voient obligés d'arrêter le sport de haut niveau parce qu'ils ne peuvent pas alterner avec leur parcours scolaire. Selon les études poursuivies, il n'est pas toujours aisé dans les faits d'obtenir les aménagements nécessaires à la poursuite du double projet au quotidien. Or, pour la plupart d'entre eux, leur sport ne sera source d'aucun revenu à court, moyen ou long terme et l'obtention de diplômes reste donc une priorité absolue. Ainsi, concrètement, les universités et les écoles peuvent mettre en place des aménagements adaptés aux contraintes sportives telles que des dérogations pour allonger les années d'études, un aménagement des emplois du temps, le choix du mode de contrôle des connaissances, l'allongement de la durée d'obtention des bourses, la priorité donnée dans le choix des groupes de travaux dirigés et de travaux pratiques - mais toutes malheureusement ne le font pas. Ainsi, un certain nombre d'athlètes peuvent présenter une santé mentale fragilisée, attestée par la présence de symptômes de *burn-out* sportif et académique, auxquels peuvent s'ajouter d'autres facteurs de stress qui peuvent être d'ordre social (déménagement loin de sa famille), financier, administratif ou encore organisationnel à travers l'obligation de choisir entre cours et compétition, révision et récupération. Ainsi, dans la perspective de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la réussite des étudiantes et étudiants sportifs de haut niveau exige une personnalisation de leur parcours au plus près des besoins particuliers de chacun. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement pour répondre de manière plus efficiente encore à ces préoccupations pouvant impacter négativement les étudiants-athlètes dans leurs préparations et leurs compétitions.